



VILLE DE CARBON-BLANC

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la nécessité d'utiliser le PARKING DU CENTRE CULTUREL FAVOLS dans le cadre du FORUM HANDICAP qui doit se dérouler le 17 octobre 2015 de 6h00 à 18h00

Considérant la nécessité de prendre les mesures de sécurité relative au FORUM HANDICAP

ARRETE :

ARTICLE 1er : le parking du Centre Culturel Favols sera coupé en deux avec la partie de droite (coté parc Favols) réservée aux personnes à mobilité réduite participant au Forum Handicap le samedi 17 octobre 2015 de 6h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier Chef de la Police Municipale de Carbon-Blanc
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
 - Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 06 octobre 2015
Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller communautaire
délégué à la métropole numérique.